

enoé.
créateur d'énergies

Projet Photovoltaïque au sol des Grands Coudriers sur la Commune de Tramont- Saint-André

Comité de Projet du 3 décembre 2025

Liste des participants

Invités	Représenté par
Mairie de Aroffe	Madame Agnes FORAY - Maire d'Aroffe
Mairie de Favières	Excusé
Mairie de Tramont Emy	Excusé
Mairie de Soncourt	Monsieur François DUVAL - Maire
Mairie de Vicherey	Messieurs Alain ABSCHEIDT et Jean FELTER, Maire et adjoint au Maire
Mairie de Tramont Saint André	Messieurs Cyril SANDERS et Xavier FLAMENT, Maire et adjoint au Maire
Pays de Colombey et Sud Toulois	Monsieur Claude DELOFFRE, Vice Président de l'EPCI, et Monsieur Morgan BESCHEREL, Chargé de mission



Présentation ENOE

Maître d'ouvrage : ENOE

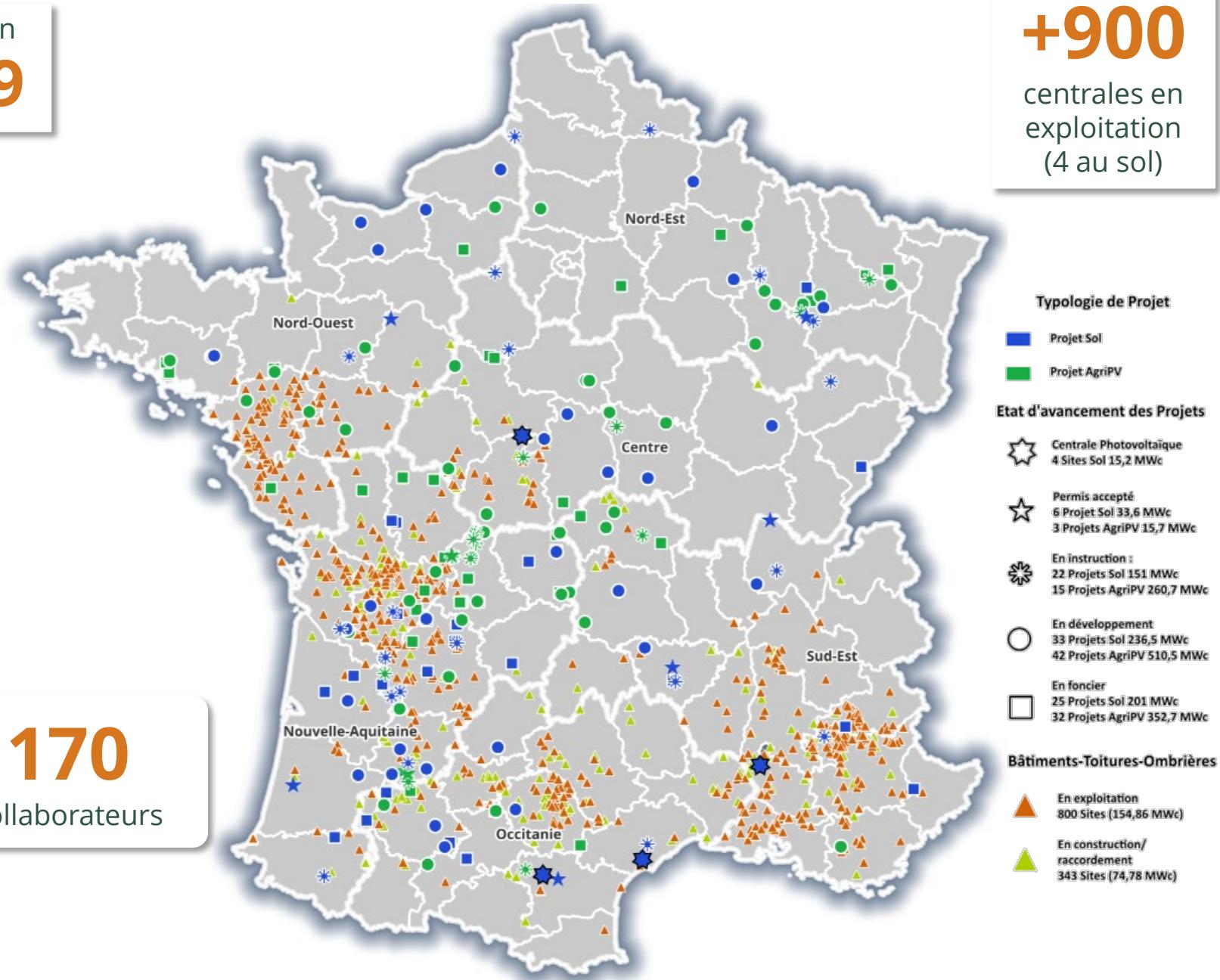
Fondé en
2019

Producteur français
d'énergies renouvelables
présent sur l'ensemble de
la chaîne de valeur

- 3 domaines d'expertises :
- PV (toiture, ombrière, sol)
- Agrivoltaïsme
- Hydrogène vert

- Siège social à **Marseille**
- Antennes locales à
Nantes, Bordeaux, Lyon,
Paris, et Biarritz

170
collaborateurs

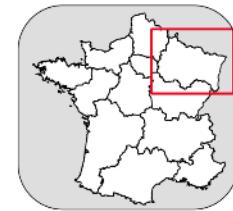


Où Sommes-nous ?

Focus sur le Grand-Est

enoé.
créateur d'énergies

Localisation des Projets d'Enoé Région du Grand-Est



Typologie de Projet

- Projet Sol
- Projet AgriPV

Etat d'avancement des Projets

- ★ Permis accepté
1 Projet Sol 5,9 MWc
- ✿ En instruction :
4 Projets Sol 11,5 MWc
2 Projets AgriPV 20,8 MWc
- En développement
3 Projets Sol 19,6 MWc
8 Projets AgriPV 109,5 MWc
- En foncier
1 Projets Sol 12,1 MWc
3 Projets AgriPV 72,8 MWc

Bâtiments-Toitures-Ombrières

- ▲ En construction/
raccordement
3 Sites (0,73 MWc)



0 10 20 km

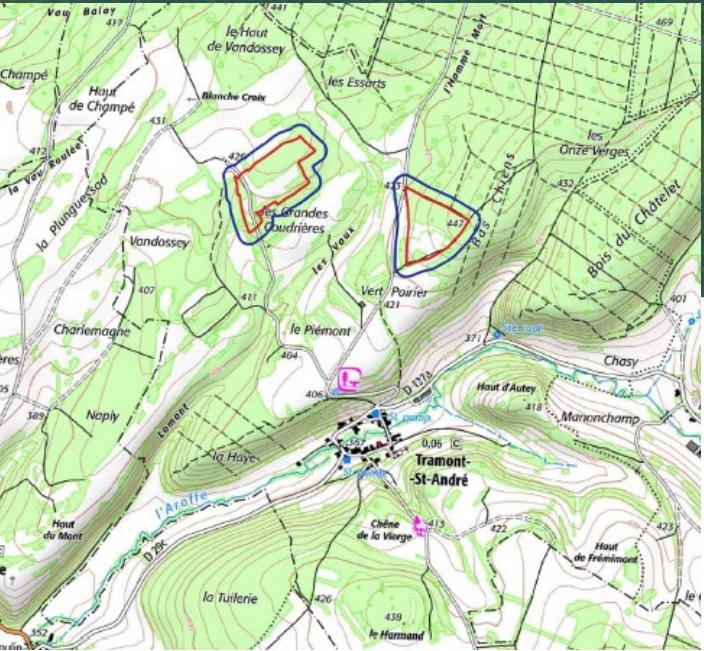
Octobre 2025
Service SIG
Lambert 93



Projet Photovoltaïque de Tramont St André

Historique et Généralités

Historique du projet



Justification du choix du site :

- Site pollué (BASOL) à l'ouest de la zone
- Foncier sous exploités depuis un certain nombre d'années (pas d'exploitation agricole)
- En retrait des habitations, lové dans la végétation
- Hors des périmètres de protection et d'inventaire écologiques ainsi que des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue

03/2022

Délibération favorable du CM et Signature PDB avec la Mairie

08/2022 à 07/2023

Inventaires écologiques

11/2023

Remontée des projets en ZAENR

04/2024

Passage en Pôle d'Appui à la Mutation Energétique en DDT

06/2025

Délibération favorable du conseil communautaire pour la mise en compatibilité du PLUi (Zone Ouest)

07/2025 à 12/2025

Finalisation de l'étude d'impact environnemental

11/2025

Permanence d'info en Mairie

12/2025

Dépôt Demande de Permis de Construire

Localisation Cadastrale



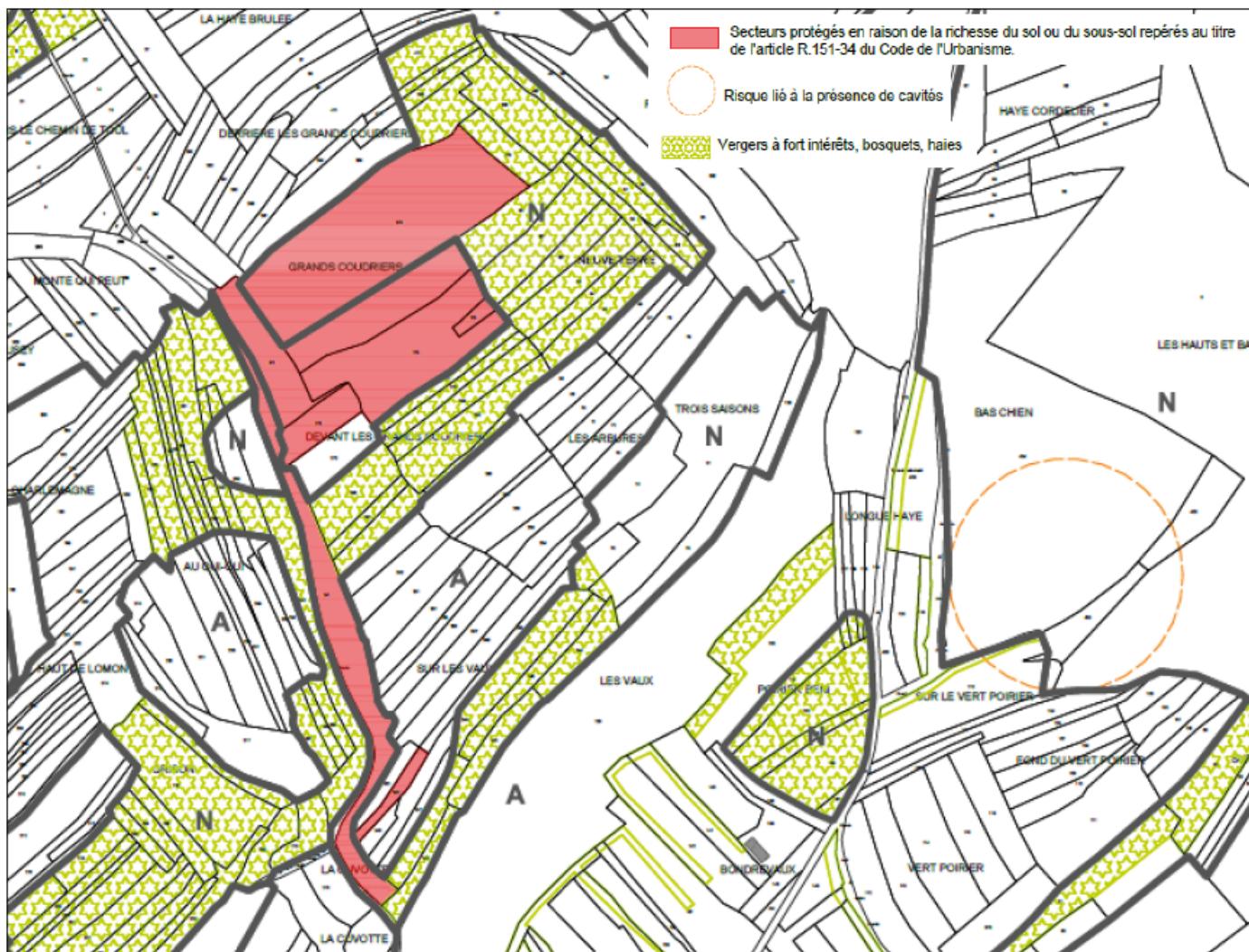
ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

Limite parcellaire

Limite de section

Section et numéro de parcelle	Superficie en ha
OC N°233	0,36 ha
OC N°240p	0,77 ha
OC N°241p	0,28 ha
OC N°273	0,32 ha
OC N°275	0,07ha
OC N°276	1,31 ha
OC N°277	0,57 ha
OC N°278	3,64 ha
TOTAL	7,32 ha

Urbanisme : PLUi du Pays de Colombey et sud Toulois



ZONE A

- les équipements d'intérêt collectif et services publics et uniquement les sous-destinations suivantes : locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés sauf les panneaux photovoltaïques au sol (qui sont donc interdits), sous réserve de l'article A 2 ci-après.

ZONE N

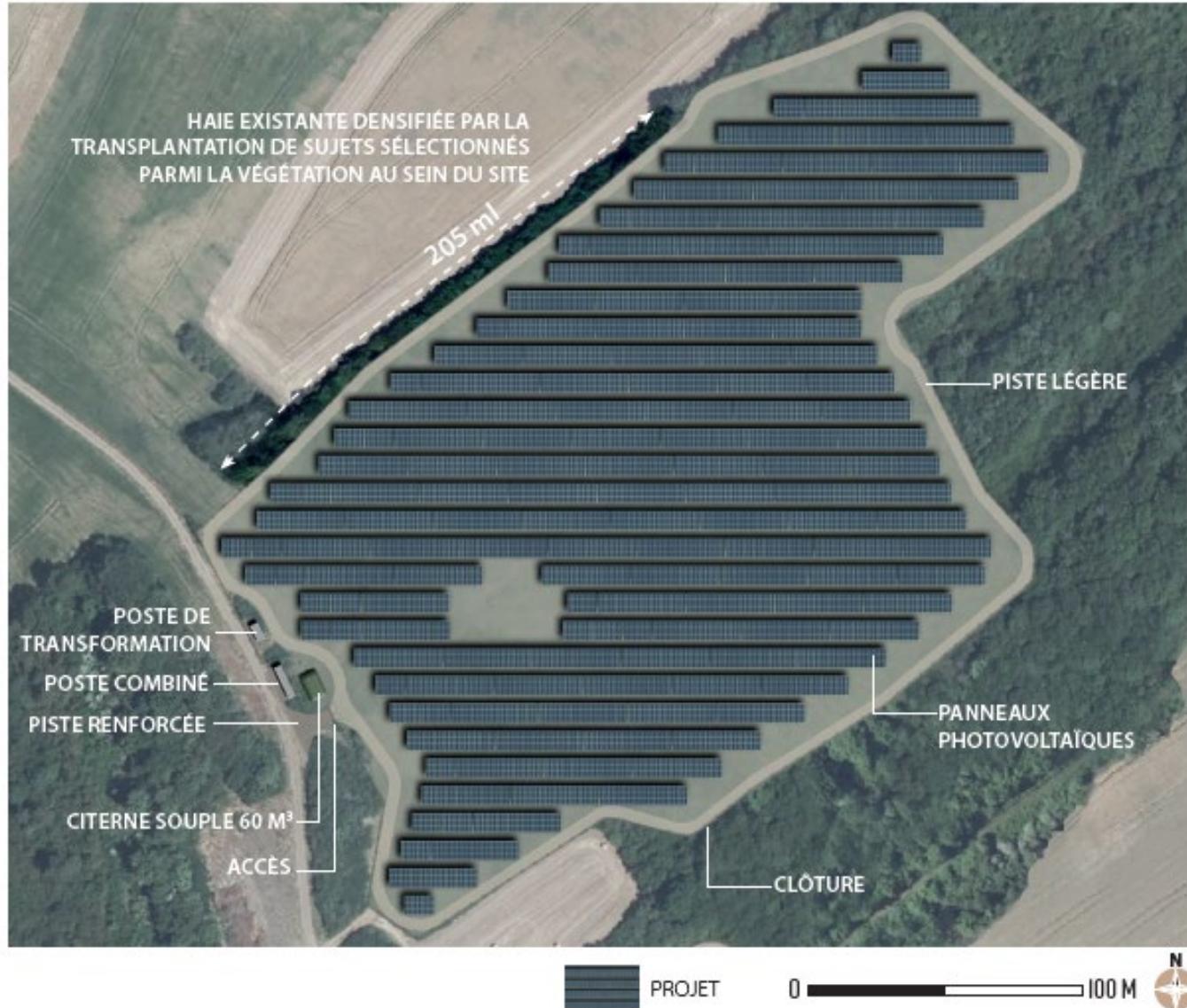
Dans la zone N et le secteur Na, à l'exception des secteurs Nv, Ne, Nm, Nj et NL ne sont autorisées que les constructions à destination et sous-destination suivantes :

- les constructions nécessaires à l'exploitation forestière,
- les extensions modérées et annexes des constructions à usage d'habitation existantes sous réserve de l'article N 2 ci-après,
- les équipements d'intérêt collectif et services publics et uniquement les sous-destinations suivantes : locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, équipements sportifs et autres équipements recevant du public, sous réserve de l'article N 2 ci-après,
- L'adaptation et la réfection des constructions existantes ne sont autorisées que si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Non Compatibilité avec le document d'urbanisme:

Mise en compatibilité du PLUi via une déclaration de projet, délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2025

Implantation finale



Puissance : 7,688 MWc

Zone clôturée : 5,72 ha

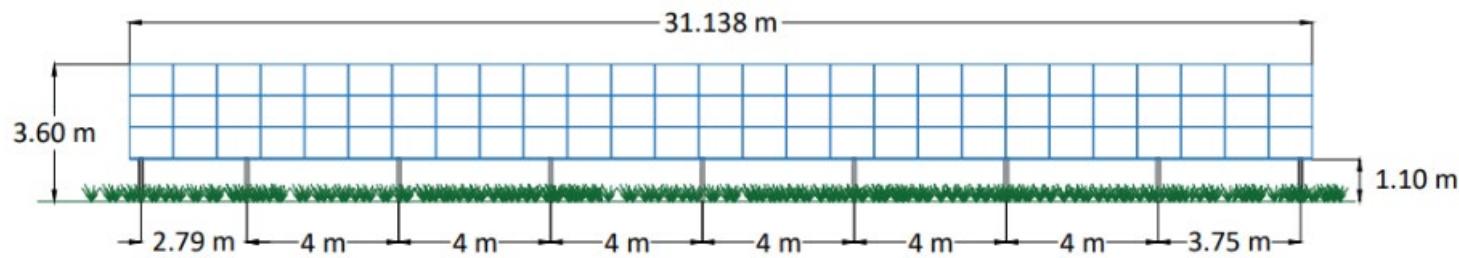
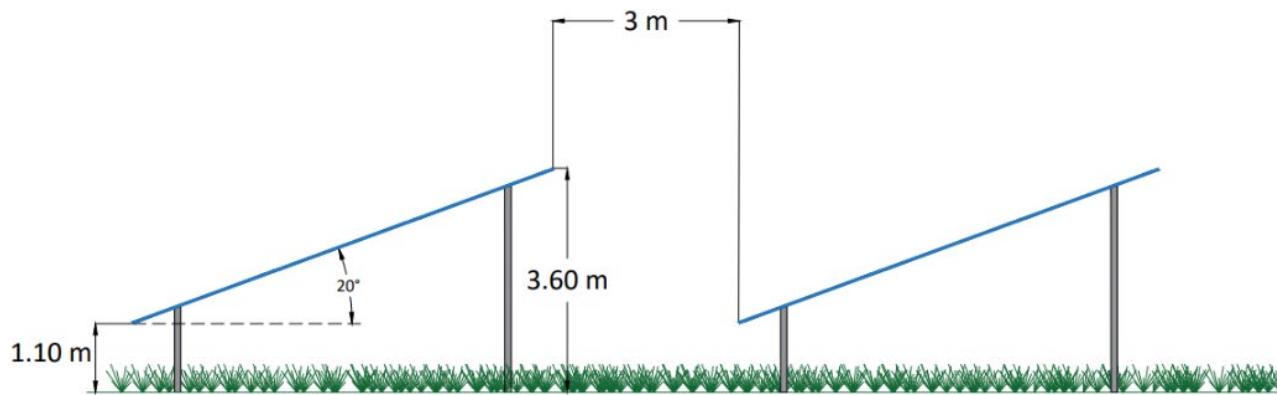
Production : 8623 MWh/an

Soit l'équivalent de la consommation d'environ 1600 foyers*

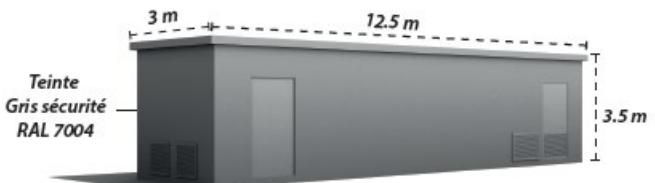
Capital : environ 7M€

Dont cout de raccordement:
environ : 2,5M€

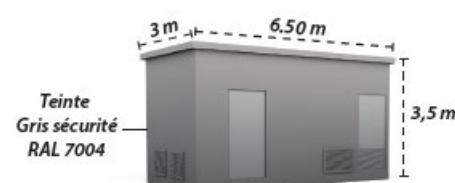
Les composants de la centrale



Poste de livraison & transformation combiné



Poste de transformation



La fondation par battage simple

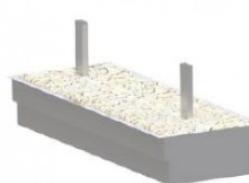
Cette fondation, la plus répandue, est utilisée dans les terrains « standards ». La profondeur est déterminée par l'étude de sol, elle est généralement autour de 1,6 m.



La fondation par préforage et battage

Cette fondation, est généralement utilisée dans les terrains type rocheux ou en présence de pierres ou galets. La profondeur est déterminée par l'étude de sol, elle est généralement autour de 2 m. Après le préforage, le trou est rempli de gravier ou de béton et ensuite le pieux est battu.

Fondations pressenties



La fondation par lestage

Cette fondation est généralement utilisée dans les terrains non stabilisés (anciennes décharges, présences de mines, sites pollués...). Elle apparaît principalement sous deux formes, soit coulée sur place en béton, soit en cage acier plein ou grillagé rempli de gravier ou pierre. Dans les deux cas, cela nécessite une préparation du terrain, décaissement d'environ 20/30cm et apport de gravier.

Projet Photovoltaïque de Tramont-Saint-André

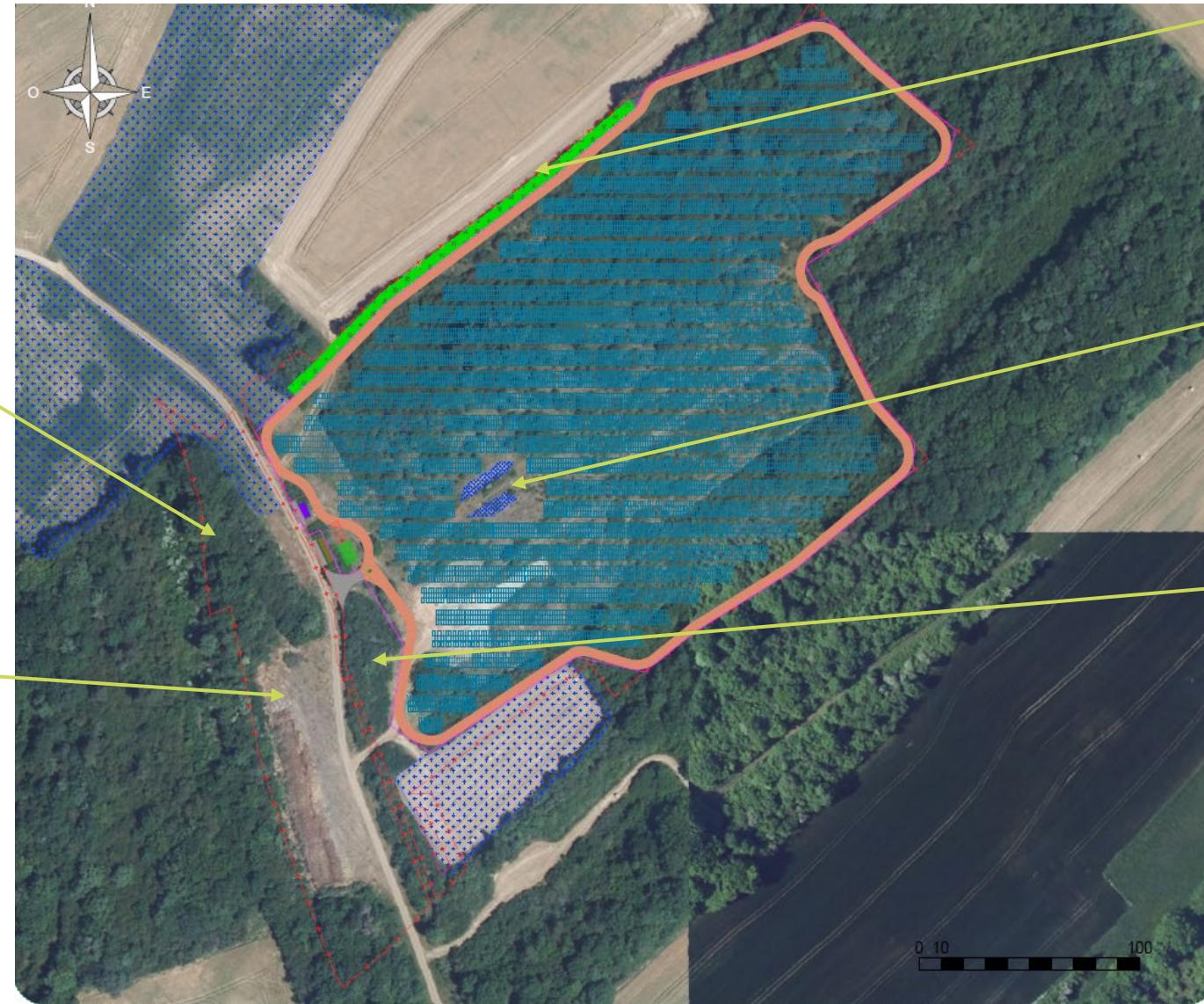
Etudes environnementales – Volet Ecologique

Mesures d'évitement conduisant à l'implantation finale

Évitement de la chênaies-charmais pour cause écologique (boisement les plus matures) et administrative (défrichement)

Évitement de toute la zone Ouest pour motif paysager

Évitement du foncier agricole réellement utilisé



Haie arborée à conforter pour l'aspect paysager

Evitement d'un habitat d'intérêt communautaire : les pelouses calcaires subatlantiques très sèches

Evitement de l'habitat de reproduction de la Pie-grièche écorcheur

Retrait de 10 m entre les premières tables et les boisements

Niveau d'impacts

[après mesures d'évitement et de Réduction]

« L'ensemble des impacts résiduels du projet sont jugés **très faibles**, à l'exception des impacts liés à la perte d'habitats semi-ouverts pour l'avifaune, considérés comme **faibles** »

« le projet n'induit pas de risque de perturbation ou de destruction d'habitats de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des populations locales d'espèces animales et végétales protégées, **une demande de dérogation pour les espèces protégées au titre de l'article L.411.2 du Code de l'Environnement n'est pas nécessaire.** »

ME5	Éviter les perturbations nocturnes
ME6	Absence d'utilisation de produits phytosanitaires
MR1	Adaptation des aménagements au regard des habitats
MR2	Ancrer les tables photovoltaïques sans retournement de sol
MR3	Adaptation du calendrier de travaux
MR4	Identification des sensibilités préalablement aux travaux
MR5	Abattage sécurisé des arbres
MR6	Remise en place d'une pelouse après la phase de construction
MR7	Veille à la non-propagation des espèces exotiques végétales envahissantes
MR8	Remise en place d'un suivi écologique de chantier
MR9	Favoriser le déplacement de la faune
MR10	Réduire les risques de fuite de polluants
MR11	Entretien du site
MR12	Remise en état du site après la phase d'exploitation du parc photovoltaïque
MS1	Définir les impacts réels de l'installation sur les comportements de la faune et la flore

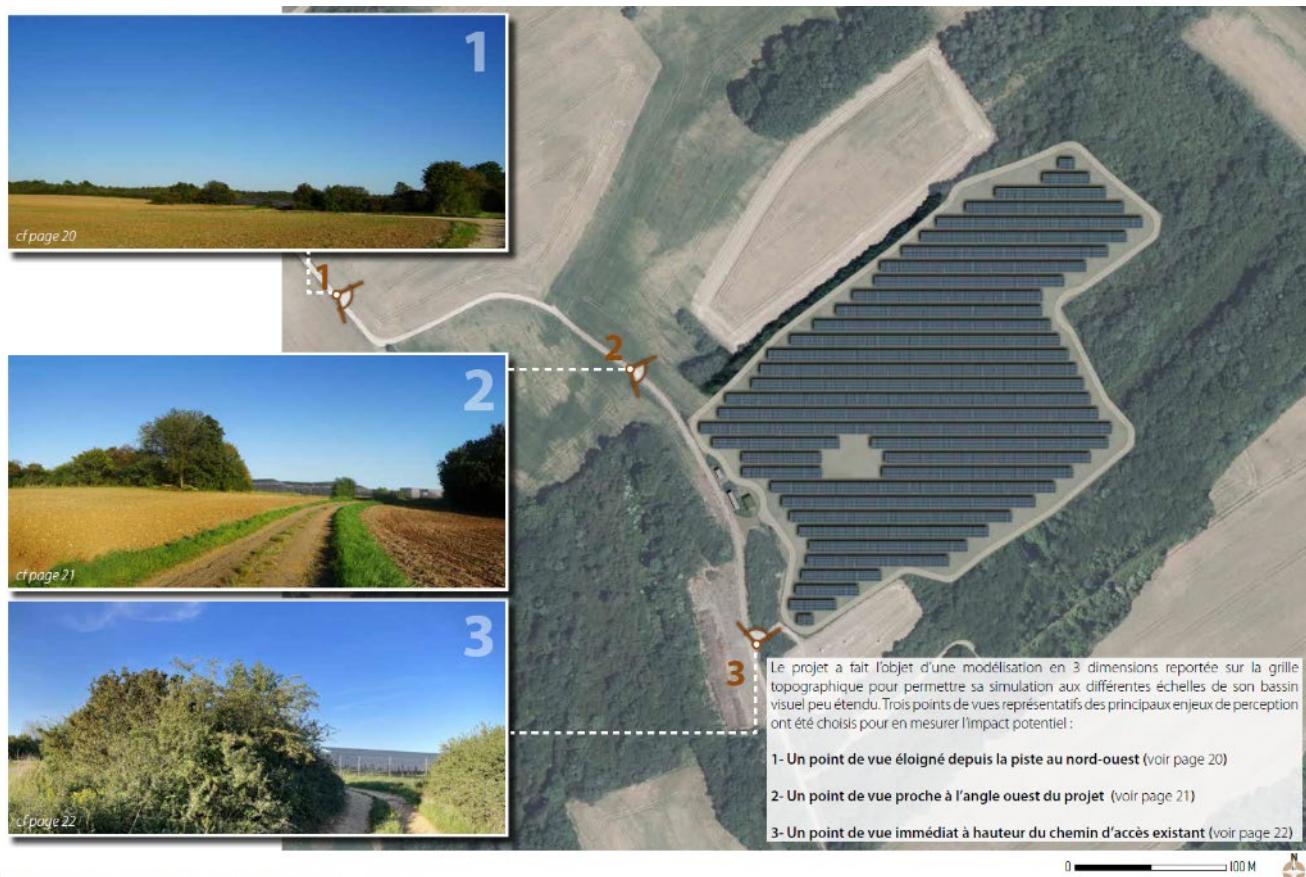
Projet Photovoltaïque de Tramont-Saint-André

Etudes environnementales – Volet Paysager

Volet Paysager

SYNTHÈSE DES MESURES

Type de mesure	Mesure	Effet de la mesure
Évitement	Évitement des parcelles à l'ouest de la piste	Limitation de l'impact visuel
	Maintien des structures arborées en limite de parcelle	Amélioration de l'insertion visuelle
Réduction	Choix de teinte des locaux techniques (RAL 7004, gris sécurité)	Insertion du projet dans la trame paysagère et filtrage de la perception des structures
	Renforcement de la haie arbustive existante de 205 ml	



PDV 1 : arrivée par le Nord, sans la haie paysagère



PDV 1 : arrivée par le nord, avec la haie paysagère



PDV 2 : arrivée par le nord



PDV 3 : arrivée par le Sud



Projet Photovoltaïque de Tramont-Saint-André

Etudes environnementales – Volet « eau »

Etat initial environnemental : la ressource en eau

Pas de zone humide sur le Site

Périmètre de Protection Eloignée du forage de « Trimoulot » - 15 km au nord du site, sur la commune de Colombey-les-Belles

Périmètre de protection éloignée du captage de « la Source de la Renarde »
commune de Bicqueley

=> Règles prescrites par les DUP à respecter
(i.e : travaux, stockages de produits dangereux, rejets liquides, communication avec les syndicats de gestion).

Mesures environnementales pour la protection de la ressource en eau :

Interdiction de rejet polluant dans le milieu naturel

Nettoyage et entretien des panneaux photovoltaïques sans produit néfaste pour l'environnement

Dispositif préventif de lutte contre une pollution en phase chantier et en phase exploitation (kit anti-pollution, stockage sur rétention, plan de circulation, ...)

Dispositif d'assainissement provisoire (phase chantier)

Préservation des continuités hydrauliques

Niveau d'impact résiduel jugé nul

Projet Photovoltaïque de Tramont-Saint-André

Moyens de lutte contre l'incendie

Principales mesures contre la lutte incendie

- **Débroussaillement** : entretien régulier du site et des voies d'accès (10 m de part et d'autre) pour limiter la propagation du feu.
- **Accès secours** : voies de 3 m mini, portails compatibles SDIS, accès continus et sécurisés
- **Eau incendie** : réserve ou poteau d'incendie ($30 \text{ m}^3 / 30 \text{ m}^3 \text{ h}^{-1}$) à $< 100 \text{ m}$ du site.
- **Moyens d'intervention** : extincteurs vérifiés, arrêts d'urgence signalés, plan de secours.
- **Prévention technique** : contrôle annuel des installations, protections foudre/surtensions.
- **Surveillance & entretien** : vidéosurveillance et télésurveillance à distance.
- **Coordination SDIS** : visite préalable + affichage des accès et coupures.

Niveau de risque résiduel jugé très faible

Projet Photovoltaïque de Tramont-Saint-André

Retombées pour le territoire

Estimation des retombées fiscales annuelles applicables au projet

	Total	Commune	EPCI	Meurthe_et_Moselle	GEMAPI
C.F.E.	4 600 €	0 €	4 500 €	-	100 €
I.F.E.R.	24 600 €	4 900 €	12 300 €	7 400 €	-
T.F.B. *	5 800 €	5 200 €	500 €	-	100 €
Total	35 000 €	10 100 €	17 300 €	7 400 €	200 €

Autres retombées pour le territoire à l'étude



Prise de participation au capital

Via la SEM Nancy Sud Lorraine Energies à l'étude



Financement participatif

En phase de financement de projet (dérisqué)



Autoconsommation Collective

Selon demande du territoire

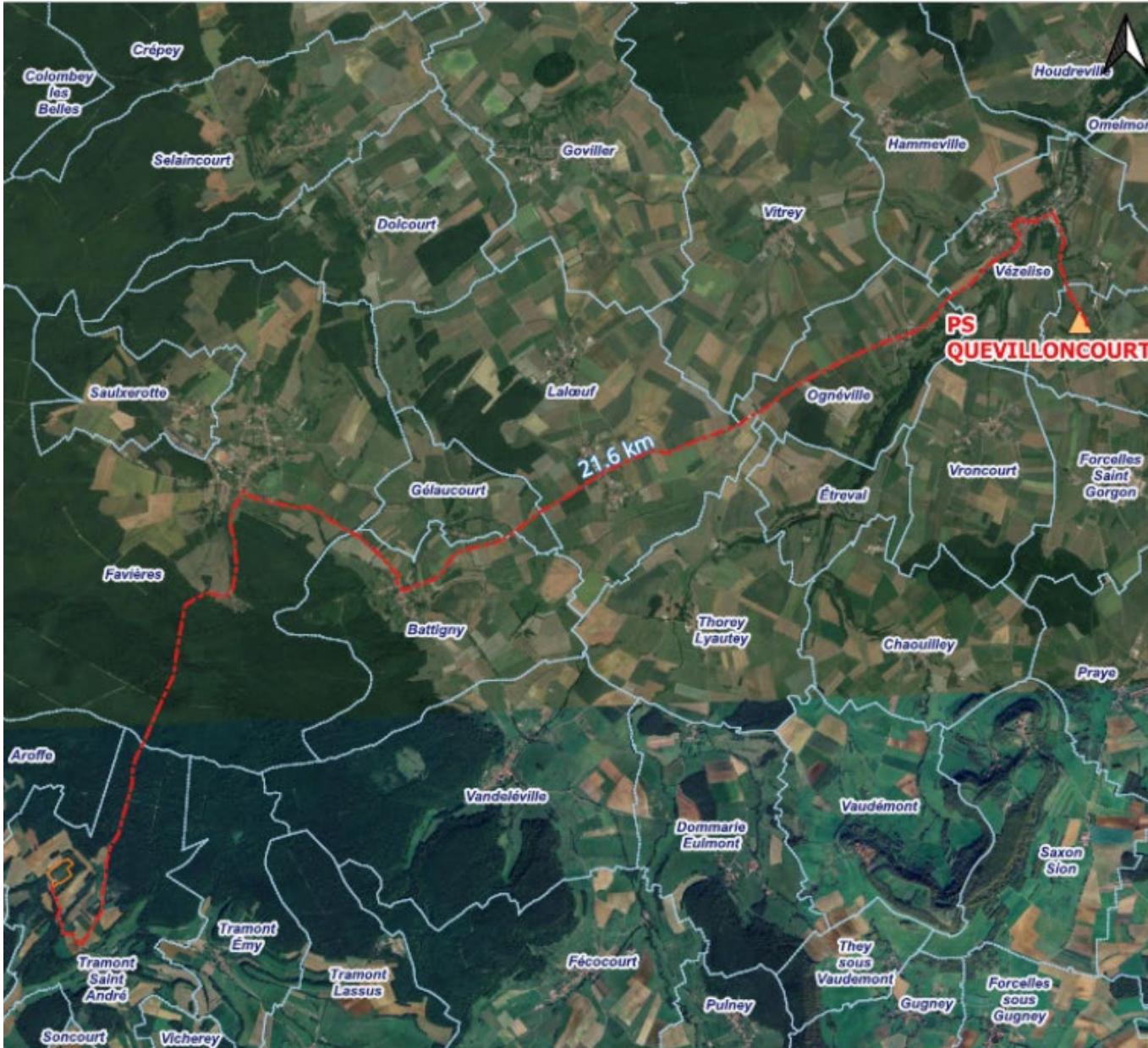


Partage de la valeur

Mise en place d'un pacte financier à l'échelle du territoire communautaire

Projet Photovoltaïque de Tramont-Saint-André

Raccordement à date



enoé.
créateur d'énergies

Tracé prévisionnel de raccordement

Tramont Saint André

- Communes
- Poste source
- Tramont
- Cloture
- Tracé prévisionnel de raccordement

Réalisation : Service cartographie - 19/08/2025
 Projection : EPSG 2154 - RGF93
 Fond : Google Satellite
 QGIS Desktop 3.28

0 1 2 km

1:64 162,457B14

A wide-angle photograph of a solar farm. Numerous blue solar panels are mounted on a green grassy hillside. In the foreground, a flock of white sheep is grazing among the panels. The perspective of the panels creates a sense of depth and repetition.

enoé.
créateur d'énergies